

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de la CFTC

Le groupe de la CFTC tient d'abord à faire cinq remarques primordiales, trop absentes de l'avant-projet de loi et même souvent de l'avis, quant aux causes de la déficience du système éducatif :

- trop de réformes successives de l'Éducation nationale sans qu'aucune n'aboutisse vraiment. En voilà une de plus. L'avis a raison de dire que cette « refondation » doit s'inscrire dans le temps ;
- le paradoxe français : beaucoup d'argent investi dans l'enseignement et des résultats nettement plus mauvais que la moyenne européenne (PIRLS 2011) ;
- l'histoire contemporaine de la dévalorisation sociale (pas seulement pécuniaire) des enseignants : dans la société civile, le professeur ne bénéficie plus de la même reconnaissance que le médecin, l'avocat ou l'ingénieur. Peut-être que la fermeture de l'école pendant des décennies sur le monde de l'entreprise, d'une part et sur les activités extrascolaires des élèves d'autre part, y est pour quelque chose ?
- l'histoire d'après mai 1968 qui a, certes, permis des déblocages culturels et sociétaux, mais qui a durablement déconnecté chez les élèves le goût de la liberté et le sens de la responsabilité ;
- l'unanimité de façade sur le principe d'un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », dont il ne faut surtout pas dire qu'il définit un savoir minimum, plonge la CFTC dans la perplexité devant cette contradiction d'intentions.

Ne pas admettre clairement ces contradictions n'est pas de bon augure pour une « refondation ».

En revanche, la CFTC approuve quasiment tout ce qui est écrit dans l'avis, quand il est favorable :

- à la création (enfin) des Écoles supérieures du professorat et d'éducation en vue de la formation initiale et même continue de tous les acteurs de l'éducation nationale ;
- à la création d'une surveillance de l'évaluation du système éducatif (CNESE) ;
- à la création d'un institut pour la diffusion des bonnes pratiques pédagogiques (IHEEN).

Notre groupe approuve aussi l'avis quand il critique certains aspects de l'avant-projet de loi : l'alerte la plus forte de l'avis, et aussi celle de la CFTC, porte sur les ambiguïtés de l'enseignement de la morale aux articles 8 et 23. Nous sommes favorable à l'apprentissage du « vivre ensemble » qu'induisent les lois et règles républicaines

intransgressibles, mais, comme le dit l'avis, « il ne peut s'agir d'inculquer une *morale officielle* », ce qui ne serait pas acceptable et entrerait en contradiction avec ce qui est indiqué à l'article 23 « à savoir, entre autres, « le respect de la personne ».

Autre critique de l'avis et de la CFTC sur l'avant-projet de loi : la lutte urgente contre le décrochage scolaire de trop d'élèves (souvent les plus socialement défavorisés), doit attendre les décrets pour être appréciée et traitée; notre groupe les attend avec impatience. De même sur les parcours individualisés et sur la mise en place concertée de nouveaux rythmes scolaires, sur le rôle socialisant de l'école maternelle, ou sur l'association des parents au système éducatif, etc.

Le groupe de la CFTC a voté cet avis.